

TABLETTES HISTORIQUES.

... Sed motos præstat componere fluctus.

VIRG.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

S U È D E.

Poméranie suédoise, 9 septembre. — La jeune princesse, notre future souveraine, arrive le 24 de ce mois à Anclam d'où elle se rendra à la capitale. Elle passera le 25 à Greifswald, et le 26 à Stralsund. Là, une chaloupe est préparée pour la transporter à l'isle Rugen; elle y trouvera l'escadre du grand-amiral qui aura l'honneur de la conduire à Carlscrona où l'attend son jeune et auguste époux avec qui elle fera son entrée royale à Stockholm.

I T A L I E.

Milan, 10 septembre. — Le directoire exécutif, vu la quantité d'étrangers qui s'introduisent clandestinement dans cette ville, vient d'arrêter que toutes les cartes de sûreté délivrées jusqu'à ce jour n'auront de valeur que jusqu'à la fin de fructidor, et qu'à cette époque une commission spéciale en distribuera de nouvelles seulement aux personnes munies d'un passe-port bien en règle, qui justifieront le motif de leur résidence à Milan, et qui indiqueront leurs moyens de subsistance. Tout étranger qui, au premier vendémiaire, n'aura pas obtenu cette nouvelle carte de sûreté, sera arrêté et conduit hors des frontières.

Des lettres de Gènes font monter à mille ou environ le nombre des personnes qui ont péri dans le soulèvement qui vient de troubler la république ligurienne.

Les Génois, animés par l'esprit de révolution, ont menacé de faire quelques incursions sur les confins de la Toscane; mais le grand duc ne paraît pas beaucoup les craindre, se croyant sûr de la protection de Buonaparte. L'ordre a été donné, en cas que les Génois fissent quelque apparition, de lever en masse les habitans des frontières.

Nous avons vu ici avec peine que le général en chef Buonaparte a quitté ses occupations diplomatiques pour donner tous ses soins à des préparatifs guerriers. Nous devons sans doute nous attendre qu'il va cueillir de nouveaux lauriers; mais nous eussions préféré voir dans ses mains l'olivier de la paix.

Le général en chef Buonaparte vient d'adresser les deux proclamations suivantes, l'une aux soldats et citoyens de la huitième division, et l'autre à son armée:

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, aux soldats et citoyens de la huitième division militaire.

Soldats et citoyens de la huitième division militaire, Le directoire exécutif vous a mis sous mon commandement militaire.

Cette tâche pénible pour moi sera utile à votre tranquillité.

Je connais le patriotisme du peuple des départemens mé-

ridionaux. Des hommes ennemis de la liberté ont en vain cherché à vous égarer.

Je prends des dispositions pour rendre à vos belles contrées la bonheur et la tranquillité.

Patriotes républicains, rentrez dans vos foyers: malheur à la commune qui ne vous protégera pas! malheur aux corps constitués qui couvriraient de l'indulgence le crime et l'assassinat!

Et vous, généraux, commandans des places, officiers, soldats, vous êtes dignes de vos frères d'armes d'Italie. Protégez les républicains, et ne souffrez pas que des hommes couverts de crimes, qui ont livré Toulon aux Anglais, nous ont obligés à un siège long et pénible; qui ont, dans un seul jour, incendié treize vaisseaux de guerre, rentrent et nous fassent la loi!

Administrateurs municipaux, juges de paix, descendez dans votre conscience. Etes-vous amis de la république, de la gloire nationale? Etes-vous dignes d'être les magistrats de la grande nation? faites exécuter les lois avec exactitude, et sachez que vous serez responsables du sang versé sous vos yeux. Nous serons vos bras, si vous êtes à la constitution et à la liberté; nous serons vos ennemis, si vous n'êtes que les agens de Louis XVIII et de la cruelle réaction que soudoie l'or de l'étranger.

Signé BUONAPARTE.

Au quartier général de Passeriene, le 26 fructidor an 5.

Buonaparte, général en chef.

Soldats,

Nous célébrons le premier vendémiaire, l'époque la plus chère aux Français; elle sera un jour bien célèbre dans les annales du monde.

C'est de ce jour que date la fondation de la république, l'organisation de la grande nation, et la grande nation est appelée par le destin à étonner et consoler le monde.

Soldats! éloignés de votre patrie, et triomphans de l'Europe, on vous préparait des chaînes; vous l'avez su, vous avez parlé: le peuple s'est réveillé, a fixé les traîtres, et déjà ils sont aux fers.

Vous apprendrez, par la proclamation du directoire exécutif, ce que tramaient les ennemis particuliers du soldat, et spécialement des divisions de l'armée d'Italie.

Cette préférence nous honore: la haine des traîtres, des tyrans et des esclaves, sera dans l'histoire notre plus beau titre à la gloire et à l'immortalité.

Rendons grâces au courage des premiers magistrats de la république, aux armées de Sambre et Meuse et de l'intérieur, aux patriotes, aux représentans restés fidèles au destin de la France; ils viennent de nous rendre, d'un seul coup, ce que nous avons fait depuis six ans pour la patrie.

Signé, BUONAPARTE.

ALLEMAGNE.

Aix-la-Chapelle, 18 septembre. — Les nouvelles d'Udine, du 3 septembre, ont appris à Vienne qu'il s'était tenu, le premier de ce mois, au château de Passeriano, entre les plénipotentiaires des deux puissances, une conférence qui a duré six heures. Le 3, Buonaparte vint à Udine, à l'hôtel du marquis de Gallo, où se tenaient les conférences.

Un écrit de Vienne, du 6, nous apprend qu'aussitôt que l'empereur a eu connaissance de l'arrivée de Buonaparte à Passeriano, il a expédié pour Udine le comte de Kobenzl, auparavant destiné pour Lille.

On écrit également de Vienne, en date du 8 septembre, que le général Buonaparte a témoigné à quelques Etats d'Italie son mécontentement de ce qu'ils se sont adressés à Paris pour obtenir des décisions sur quelques objets qu'il prétend pouvoir régler lui-même.

Au reste, on continue à parler ici de la paix : quoique le courrier qu'on avait présumé en apporter la nouvelle ne fût chargé que d'apprendre l'heureux accouchement de la grande-duchesse de Toscane, on ne persiste pas moins à nourrir les plus fortes espérances. Déjà l'on désigne le jour, le lieu et la manière de la publication qui en sera faite. Ce sera le 15 ; la cour se rendra à l'église métropolitaine, un *Te Deum* y sera chanté par le cardinal-évêque au bruit de l'artillerie. Le comte de Colloredo se rendra ensuite sur le balcon du bureau de la guerre, et y proclamera solennellement la paix.

Voilà bien des détails ; mais y a-t-il beaucoup de vraisemblance ?

P A R I S.

Nous étions dans l'erreur en annonçant, dans notre journal, n° 1, que Barthélemy, à cause de ses infirmités, serait déporté en Suisse, et que le directoire en avait donné l'assurance à ses frères. Nous sommes autorisés à annoncer que les frères de Barthélemy n'ont jamais espéré ce changement de destination, et qu'ils n'en ont pas reçu l'assurance du directoire.

— Le général Lemoine remplace Augereau dans le commandement de la 17^e division militaire.

— Hier un combat a eu lieu aux Champs-Élysées entre une centaine de militaires formés en deux partis d'égal nombre : l'un était composé de grenadiers et dragons de la garde du corps législatif ; l'autre, de chasseurs et de francs. Il paraît qu'on s'était donné rendez-vous à la suite d'une querelle sur ce que les francs prétendaient que le pas leur était dû à la fête du premier vendémiaire. Avant qu'on ait pu faire arriver une force suffisante pour séparer les combattans, il y a eu beaucoup de sang répandu. On ne dit pas que personne ait été tué, mais le nombre des blessés de part et d'autre s'élève à vingt-cinq ou trente, dont plusieurs le sont grièvement.

Cet événement a causé une division inquiétante parmi les différens corps de troupes qui sont en ce moment à Paris. Le directoire, pour prévenir les effets qui pourraient en résulter, a donné l'ordre de faire partir sur-le-champ la légion des Francs : nous venons de la voir défilér sur les boulevards.

— Nous avons annoncé dans notre numéro II la nomination de Bernadote au commandement de plusieurs divisions militaires. Cette nomination est aujourd'hui

officiellement publiée, et Bernadote part pour Marseille : dans quelle situation trouvera-t-il le midi de la France ? S'il faut croire beaucoup de journaux, et même des lettres particulières, le feu de la guerre civile est allumé dans ces contrées sulfureuses.

Un nommé Saint-Christophe, qui se fait appeler *le général des deux conseils*, a formé un parti à la tête duquel il parcourt les environs du Pont-Saint-Esprit, en excitant le peuple à se soulever. Le bruit se répand aussi que les habitans de Marseille ont pris les armes à la nouvelle des événemens du 18 fructidor ; que les villes environnantes sont aussi insurgées ; que Massena, envoyé avec une colonne de neuf mille hommes pour contenir les mécontents, a été attaqué, battu complètement, et forcé à la retraite. Nous ne tarderons sûrement pas à savoir jusqu'à quel point ces rapports sont fondés. Il faut avouer que nous ne sommes pas sans de très-vives inquiétudes, car Poulitier disait avant-hier : *Notre correspondance du Midi se rambrunit.*

— DE PAR POULTIER. Les journalistes, *nouveaux candidats à la déportation*, sont avertis que Isidore Langlois et quelques autres confrères partent aujourd'hui sur les traces de Pichegru.

— Le citoyen Lambrechts, docteur de Louvain, commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Dyle, vient d'être nommé ministre de la justice.

— Les voitures et les malles ont été fouillées aux barrières, dit un journaliste ; et on a saisi plusieurs lettres importantes.

Nous ne savons sur quoi est fondée cette nouvelle dont nous n'avons aucune connaissance particulière. Ne serait-ce pas là un de ces bruits disséminés pour accroître l'inquiétude publique ?

Nous rangeons dans la même classe celui par lequel on cherche à insinuer que, dans le cas de la continuation de la guerre, toute feuille publique sera prohibée, et que les papiers officiels seuls pourront circuler.

Cette crainte est ridicule. La liberté de la presse nous est garantie par la constitution qui permet bien à la police de la soumettre momentanément à sa surveillance, mais qui lui défend de la détruire ; elle nous est garantie par l'intérêt même du gouvernement qui ne peut pas vouloir mettre à ses opérations le cachet du despotisme.

V A R I É T É S.

Nous croyons, comme l'a dit le directeur Réveillère-Lépaux, que quelque inquiétude est nécessaire au maintien du gouvernement républicain. La passion de la liberté est comme l'amour qu'on porte à une coquette ; elle a besoin, pour être durable et vive, d'être toujours alimentée par la crainte. . . . Mais nous sommes loin de penser que, pour la plus grande gloire et prospérité d'une république, il faille ne savoir jamais si l'on se couchera le soir dans son lit ou en prison. . . . C'est pourtant à quoi nous mèneraient ces ombrageux patriotes qui, pour tenir toujours les esprits en agitation, affectent des frayeurs ridicules, investissent de la méfiance les principaux agens du gouvernement, et leur ôte avec la bienveillance du peuple les moyens de faire son bonheur.

Parmi ces écrivains qui empoisonnent l'esprit public, on

remarque le *Démocrate constitutionnel*, journaliste bénévole qui tapisse les rues de Paris de diatribes périodiques.

Selon lui, le 18 fructidor n'a opéré que la moitié du bien qu'on devait en attendre; les royalistes continuent à menacer la république.

Selon lui, les mesures du 19 fructidor sont trop molles, et le gouvernement devrait porter des coups plus violents.

Selon lui, le ministre Sotin ou ses employés accordent aux émigrés des radiations pour de l'argent.

Quel peut être le but de ces imputations calomnieuses? l'auteur se flatte-t-il de porter le directoire à plus de rigueur, en blâmant sa clémence? se flatte-t-il que l'œil de la police ouvert aujourd'hui sur tous les ouvrages placardés gratis, ou vendus à deux sous, sera fermé pour lui seul, et qu'il lui sera permis d'accuser, et le ministre, et ses agens, sans être tenu de fournir les preuves de ses assertions?

Le silence du gouvernement semble justifier ces conjectures: mais alors que devient-on si le gouvernement conspire contre lui-même, si cette dernière barrière qui sépare les constitutionnels des anarchistes vient à céder aux efforts de ces derniers? Qui donc nous défendra?

Directoire, on vous trompe; ne cédez point aux suggestions perfides de ces hommes qui voudraient vous entraîner dans le dédale de l'erreur. Pour opérer le 18 fructidor, vous avez couvert un instant la constitution d'un voile; mais ces exemples ne peuvent se représenter deux fois sans renverser, et l'Etat, et ceux qui le dirigent.

Les tables de la loi sont là: quelle force invincible et funeste nous en éloigne toujours? Elles nous sont offertes comme des débris dans un naufrage; nous nous en saisissons, et l'on veut nous ravir ce dernier espoir: ah! si nous les perdons, nous périrons.

Fin du Discours de Réveillère, prononcé à la fête du premier vendémiaire.

Mais quoi! malgré de nouveaux triomphes sur le reste de nos ennemis; malgré que les plus acharnés aient enfin été réduits à entendre des paroles de paix; malgré qu'une étonnante amélioration intérieure ait constaté la bonté de la constitution républicaine, on tente encore de la détruire, et de relever la monarchie! Ce n'est plus la force, c'est la ruse et la corruption que nos ennemis emploient par une suite de leurs perfides combinaisons. Des traîtres placés dans toutes les autorités, et jusques au sein des pouvoirs suprêmes, après avoir miné les bases de notre édifice social, ne cachaient plus leurs projets de subversion. Un instant de plus!... la constitution était renversée, la république anéantie, les républicains égorgés, et la France, couverte de ruines et de cadavres, devenait la proie des guerres civiles! Mais ton œil paternel était toujours ouvert sur nous. C'est au moment où l'Etat penchait vers sa ruine, que tu l'as replacé sur sa base; tu fis éclater la juste indignation des défenseurs de la patrie: tu frappas les conspirateurs d'aveuglement et de terreur, tandis que tu éclairais la marche des amis de la liberté, et que tu leur inspirais une noble audace! Dans l'immortelle journée du 18 fructidor, tu confondis les traîtres, tu les enveloppas dans les propres filets qu'ils avaient ourdis pour perdre les amis de la liberté; la constitution républicaine fut affermie par les efforts même qu'ils avaient tentés pour en opérer la ruine; et grâces te soient rendues; souverain arbitre des destinées de l'univers, grâces te soient rendues, la France est encore république!

Maintenant, achève ton ouvrage; consolide-la pour jamais, cette république. Les ennemis de la constitution de l'an 3 sont cachés; mais ils veillent: ses amis ne doivent donc pas s'endormir dans une fausse sécurité. Que notre patrie soit sans cesse protégée par toi, et que ta pensée nous dirige; que la grandeur des mesures prises par le corps législatif égale la sagesse de ses lois; que le directoire exé-

citif mette une activité et une vigueur soutenues dans leur exécution et dans l'action du gouvernement; que toutes les autorités civiles et militaires y concourent avec fermeté; que nos cœurs soient toujours ouverts à la compassion et à l'humanité; mais qu'une justice bien entendue ne nous permette jamais d'atténuer l'effet des moyens commandés par la loi et ordonné par le gouvernement. N'oublions pas que, si l'aristocratie révolte tous les cœurs, la faiblesse attire le mépris, et que, pour empêcher quelques infortunes, malheureusement inevitables, elle plongerait de nouveau la France dans l'abîme de maux dont nous voulons effacer jusqu'au souvenir! Mais sur-tout, qu'éclairés par ta justice, des hommes égarés par leurs passions cessent enfin de prendre l'esprit de parti pour du patriotisme. Loin de nous ceux qui ne regarderaient les services rendus à la patrie que comme un titre pour s'en faire une propriété; loin de nous ceux qui ne voient la république que dans ce qui les entoure; qui ne jugent de la prospérité de l'Etat que par le degré de pouvoir et de l'influence qu'ils y obtiennent, et de l'intérêt du trésor public que par leur propre intérêt.

Inspire, au contraire, à tous les Français des sentimens grands, élevés, généreux, désintéressés; fais régner parmi eux un esprit de paix, une mutuelle bienveillance, un grand attrait pour la vérité et la franchise, une grande aversion pour le mensonge et l'hyppocrisie, un profond respect pour la vertu, une haine égale pour le vice, un amour ardent pour la liberté, et un dévouement sans bornes à la cause de leur pays.

La France! alors sera pour jamais libre, heureuse, triomphante et paisible! Puissent ces vœux ardens s'accomplir! Puissent nos derniers neveux, également fiers et reconnaissans de l'indépendance qui leur aura été fidèlement transmise par leurs pères, célébrer encore, à l'ombre d'une constitution sage et solidement établie, les fêtes de la liberté, et du sein des jeux et des concerts qui doivent les embellir, élever mille et mille fois, dans l'effusion d'un cœur reconnaissant, ces acclamations de gratitude!

Grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers! grâces te soient rendues, la France est république!

Vive la liberté! vive la république! vive la constitution de l'an 5.

Après ces discours on exécuta une hymne dont les paroles sont de Lebrun et la musique de Méhul. Elle fut suivie du chant de la victoire. Une salve d'artillerie annonça la fin de la cérémonie.

Alors commencèrent les courses à pied, à cheval et sur des chars. Les vainqueurs reçurent les prix des mains des membres du bureau central choisis pour juges des jeux.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de JOURDAN.

Séance du 4 vendémiaire an 6.

Quelques habitans de Mont-Marsan sollicitent l'annulation des opérations de l'assemblée électorale des Landes, qu'ils prétendent être l'ouvrage du royalisme et du fanatisme conjurés.

Darrac: Aucun des citoyens élus par cette assemblée n'est compris dans les dispositions de la loi du 3 brumaire; l'un deux est acquéreur de domaines nationaux: ils ne sont donc pas les agens du royalisme.

Quant au fanatisme, les dénonciateurs à qui les élections dont il s'agit déplaisent, après avoir fait scission avec la majorité de l'assemblée électorale, ont nommé pour député l'évêque Saurine. Sans vouloir jeter de défaveur sur ce choix, je me permettrai du moins de taxer d'inconséquence le reproche de fanatisme. Enfin la loi du 19 fructidor a respecté les élections du département des Landes. Je demande l'ordre du jour sur la pétition.

Malgré ces observations, elle est renvoyée au directoire.

Après avoir entendu Jean Debrie, le conseil, pour

accélérer les travaux du tribunal de cassation, surchargé d'une foule d'affaires arriérées, l'autorise à se diviser temporairement en quatre sections. Il faudra, pour délibérer, au moins neuf membres par section : il sera nommé près du tribunal un quatrième substitut du commissaire du directoire exécutif.

On se demande, dit Lamarque, par motion d'ordre, pourquoi le corps législatif et le directoire s'attachent en ce moment à compléter nos armées, pourquoi cet empressement à leur assurer l'équipement, les vivres, etc. Voudraient-ils donc la continuation de la guerre? Non sans doute, et la paix est le plus doux objet de nos vœux : mais pour conquérir la paix, il faut être prêt à la guerre. Si les émigrés, les royalistes, les contre-révolutionnaires de toute espèce, sèment la désertion dans nos armées, c'est qu'ils nous souhaitent la guerre et ses malheurs, même en parlant de paix : nous, au contraire, si nous parlons de guerre, c'est que nous désirons la paix.

L'orateur s'élève ici contre le comité autrichien de 1792, contre la trahison de Dumourier en 1793, contre les réactionnaires de thermidor, contre les sectionnaires de vendémiaire, etc. Tous affectèrent tour à tour de peindre les amis de la liberté comme les ennemis de la paix ; et, sous prétexte qu'elle approchait, ils changeaient, pour ainsi dire, nos camps en déserts, en prodiguant les congés. Ils couvraient vos routes de déserteurs, et préparaient ainsi les revers qui devaient livrer à la coalition des rois les débris des phalanges républicaines ; mais la voix de la patrie menacée rappela toujours avec succès aux drapeaux des défenseurs de la liberté ; et les traîtres, réduits à l'impuissance de nuire, virent, malgré leurs coupables vœux, la victoire couronner le courage des Français dans les gorges d'Argonne, sur les digues de la Hollande, dans les plaines de l'Italie.

Pourquoi donc, malgré la signature des préliminaires de paix, ratifiés par le corps législatif, l'empereur a-t-il repris une attitude hostile? C'est qu'il comptait sur les secours liberticides des conspirateurs vaincus le 18 fructidor an 5, et qu'il voyait en eux les héritiers de Dumourier.

Les espérances de l'ennemi seront encore frustrées. La jeunesse française volera de nouveau, avec joie, sous les drapeaux de la gloire ; et la république, trop souvent trahie et toujours menacée, retrouvera sans cesse dans ses enfans les vainqueurs de l'Adige et du Rhin.

Lamarque termine en proposant des mesures pénales contre les administrateurs et agens de la force publique qui négligeraient d'exécuter les lois relatives à la désertion, ainsi que contre quiconque recèlerait ou favoriserait les déserteurs. Il demande en outre que le rapport sur la loi du 25 pluviôse, concernant la gendarmerie nationale, soit présenté sous trois jours.

Ces propositions sont renvoyées à une commission : le discours de Lamarque sera imprimé.

Chazal rappelle cette époque de l'histoire romaine, où le peuple de Rome, près de succomber sous la tyrannie du sénat, se retira sur le mont Sacré, refusa de correspondre avec ses oppresseurs, et ne rentra dans Rome qu'après avoir obtenu une magistrature tutélaire et protection des droits du citoyen. Ainsi, dit Chazal, ainsi, dans la journée du 18 fructidor, les représentans fidèles du peuple français se séparèrent des complices du despotisme royal ; et loin des représentans des émigrés et d'un monarque, l'Odéon fut pour nous le mont Sacré. Nous ne sommes rentrés dans l'ancienne salle de nos séances, qu'a-

près l'avoir purgée des traîtres qui la déshonoraient. Leur conspiration est dévoilée toute entière, ils l'avouent eux-mêmes, et leur bouche ne s'ouvre plus que pour se reprocher leur lâcheté mutuelle. Les grenadiers et les chasseurs de Pichegru étaient enrégimentés avant même que la loi sur la garde nationale eût été promulguée. Camille Jordan n'avait demandé les cloches que pour sonner bientôt l'heure de la mort sur les républicains.

Chazal trouve encore une nouvelle preuve de ses assertions dans l'invasion récente de la citadelle de Pont-Saint-Esprit, par Saint-Christophe et Dominique Hallier, se disant généraux des deux conseils.

« Je viens de recevoir, dit-il, la sommation faite par l'un de ces conspirateurs au caissier de cette commune ; elle est ainsi conçue : » *M. le caissier de la république remettra, sans délai, les clefs de la caisse au porteur de la présente sommation.*

Signé, Dominique Hallier, général de l'armée des deux conseils.

La fermeté des administrateurs et le courage des troupes, ajoute l'opinant, mirent heureusement en fuite les contre-révolutionnaires, et rendirent à la république une des communes les plus amies de la liberté.

Chazal donne ensuite lecture du procès-verbal qui constate ces faits. Le conseil en ordonne l'impression ainsi que celle du discours de l'opinant ; il arrête en outre la mention honorable de la conduite des officiers municipaux de Pont-Saint-Esprit.

Jacomín : Je vais vous communiquer une lettre qui peut jeter un grand jour sur la véritable origine des assassinats qui désolent le Midi. Cette lettre, datée de Marseille, le 28 fructidor, est adressée à la commission des inspecteurs ; sous l'enveloppe, est une seconde adresse portant ces mots : à *Willot*.

« L'assassinat de Jabinot, membre du bureau central de Marseille, a produit un très-mauvais effet, parce qu'il est mort ; ce qui a révolté bien du monde. Celui qui devait faire le coup était seulement chargé de faire à Jabinot une blessure peu considérable. On a laissé échapper les deux autres membres du bureau central. Le fameux Polycarpe Constant est arrivé ici. Nous avons bien de la peine à contenir les grenadiers et les chasseurs ; il se répand un bruit sourd ; on dit qu'il y a eu un mouvement à Paris, et que le directoire a eu le dessus pendant cinq heures. On compte beaucoup sur S. O. ; ce dernier paraît inquiet, sans qu'on puisse deviner les motifs de ses craintes, etc. »

Le conseil renvoie cette lettre cotée et paraphée au directoire, pour qu'il en poursuive les auteurs.

Villetard, Eschassériaux, Ph. Delville et Jacomin, entretiennent ensuite le conseil du costume qu'assigne la constitution aux représentans du peuple. La commission des inspecteurs est chargée de le faire préparer. Les principales pièces qui le composent sont l'habit long, le manteau, la ceinture tricolore, et le chapeau à plumet.

La séance est terminée par une forte discussion sur le monument proposé par Grélier, pour perpétuer la mémoire du 18 fructidor. Godin a combattu ce projet ; Garnier (de Saintes) et Gavverna l'ont défendu. Le conseil s'est séparé sans prendre de décision. La discussion sera reprise demain.

ERRATUM.

Dans la feuille d'hier, au commencement de la séance des cinq-cents, au lieu de *Bion*, lisez *Riou*.

PECQUEREAU.